

COMITE D'ENTREPRISE	

MANUEL DES PROCEDURES		
DECAISSEMENT		
VERSION	JUIN 2024	

VERSION	DATE CREATION /	DATE DE VALIDATION
	DATE DE MISE A JOUR	
1	JUIN 2024	

## Table des matières

<u>1.</u>	INTRODUCTION GENERA	<u>LE</u>	4
<u>1.1</u>	CONTEXTE 4		
<u>1.2</u>	OBJECTIF 4		
<u>1.3</u>	PRINCIPES GÉNÉRAUX	4	
<u>2.</u>	PROCESSUS GLOBAL	5	
<u>3.</u>	PROCÉDURES 6		
ANN	IEXES 12		

# **ABREVIATIONS**

BFM	Banky Foiben'i Madagasikara	
CE	Comité d'Entreprise	
CSSL	Commission Social, Sport et Loisirs	
RT	Représentation Territoriale	
SGA	Secrétaire Général Adjoint	
SG	Secrétaire Général	

### 1. INTRODUCTION GENERALE

#### **1.1 CONTEXTE**

Afin de permettre au Comité d'entreprise (CE) de Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) d'assurer efficacement sa mission prévue dans son Règlement Intérieur adopté le 16 mars 2022, et conformément aux recommandations du Commissaire aux Comptes transcrites dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la formalisation des règles et principes ainsi que les procédures régissant les dépenses engagées par le CE, en adéquation avec le contexte actuel, est recommandée.

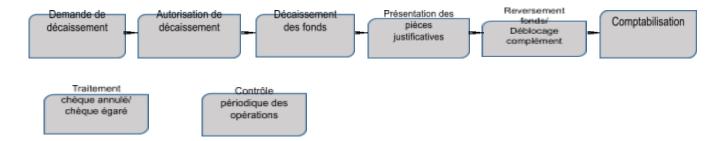
#### 1.2 OBJECTIF

Le présent document a pour objectif de décrire les règles et principes, ainsi que les procédures dites « Décaissement» qui consiste à décaisser des fonds en vue de réaliser une activité donnée du CE.

#### 1.3 PRINCIPES GENERAUX

- **P1.** La demande, l'autorisation ainsi que la comptabilisation de décaissement doivent être effectuées par des personnes différentes.
- P2. Le Trésorier et le Comptable doivent être des personnes différentes.
- P3. Tout décaissement doit être inscrit dans le Budget annuel du CE.
- **P4.** Une délégation de pouvoirs est établie pour fixer les pouvoirs d'engagement de dépenses au niveau du CE, fixé en fonction du montant et de la nature des dépenses.
- **P5.** Le choix de fournisseurs devrait se conformer à la politique d'achat de BFM.
- **P6.** Les règlements des factures se font soit par chèque, soit en espèces. Le paiement par chèque est privilégié.
- **P7.** Une « Petite Caisse » est constituée au niveau du Siège et des RT pour financer les petites dépenses.
- **P8.** Les pièces justificatives de toutes les dépenses engagées doivent être présentées dans un délai maximum de 10 jours, à partir de la date de décaissement.

### 2. PROCESSUS GLOBAL



### 3. PROCEDURES

Dáfánanas	Description	Responsable	
Référence	Description	Siège	RT
1	Demande de décaissement		
1.1	<ul> <li>Si Présentation de condoléances inscrites dans le Fehim-pihavanana</li> </ul>		
1.1.1	<u>✓ Etablissement</u> de la « Demande de décaissement » (cf. Annexe1)	CSSL	RAP
1.1.2	✓ Signature de la demande	CSSL	RAP
1.2	- Si demande émanant de la Section		
1.2.1	<ul><li>Consultation du budget – PTA</li></ul>	Pdt Section	XXX
1.2.2	✓ Etablissement de la « Demande de décaissement » (cf. Annexe1) Pdt Section		XXX
1.2.3	Première signature de la demande	Pdt Section	XXX
1.2.4	<ul> <li>Deuxième signature de la demande</li> </ul>	Resp. Commission	CSSL RT
1.3	- Si demande émanant de la Commission		
1.3.1	<ul><li>Consultation du budget – PTA</li></ul>	Resp Commission	CSSL RT
1.3.2	<ul> <li>Etablissement de la « Demande de décaissement » (cf. Annexe1)</li> </ul>	Resp Commission	CSSL RT
1.3.3	✔ Première signature de la demande	Resp Commission	CSSL RT
1.3.4	✔ Deuxième signature de la demande	SGA	SGA

Dáfáranas	Responsa		nsable
Référence	Description	Siège	RT
2	Autorisation de décaissement		
2.1	- Si Présentation de condoléances inscrite dans le Fehim-pihavanana		
2.1.1	<ul> <li>Accord du décaissement</li> </ul>	CSSL	CSSL RT
2.2	- Si Montant de la dépense inférieur ou égal à 500.000 Ariary		
2.2.1	✓ Vérification de l'éligibilité de dépenses/ Activités/ Natures	Resp. Commission / SG	Resp. Commission / SG
2.2.2	✓ Accord du décaissement	SGA / SG	SGA/SG
2.3	Si Montant de la dépense supérieure à 500.000 Ariary		
2.3.1	✓ Vérification de l'éligibilité de dépenses/ Activités/ Natures	Resp. Commission / SG	Resp. Commission / SG
2.3.2	✓ Accord du décaissement <sup>(a)</sup>	SG et Président	SG et Président
	<sup>(a)</sup> Accord préalable du Président du CE des PTA obligatoire avant engagement de dépenses Fiche de communication	CE	CE
2.6	_Si Demande non accordée		
	✓ Retour de la demande au demandeur avec motif du refus	SG / SGA	SG / SGA
3	Décaissement des fonds		
3.1	- Si Petites dépenses ✓ cf. procédures « Petite Caisse »	Trésorier Adjoint	CSSL RT
3.2	- Si paiement en espèces		
3.2.1	✓ Déblocage des fonds	Trésorier Adjoint	CSSL RT
3.2.2	✓ Remise des fonds au demandeur	Trésorier Adjoint	CSSL RT
3.2.3	✓ Signature du « Rosia Vatsy », avec nom et numéro matricule, pour attester la réception des fonds (cf. Annexe 2)	Pdt Section / Resp Commission + Trésorier Adjoint	XXX + CSSL RT

Dáfáranas	Description	Respo	nsable
Référence	Description	Siège	RT
3.3	- Si paiement par chèque		
3.3.1	<ul><li>Etablissement du chèque</li></ul>	Trésorier	
3.3.2	✓ Signature du chèque (Cf. RI art-15)	Trésorier + Président CE <sup>(b)</sup>	
3.3.3	Remise du chèque au demandeur	Trésorier	
3.3.4	✓ Signature du « Rosia Vatsy » en 3 exemplaires (bénéficiaire, comptable, souche) avec nom et numéro matricule, pour attester la réception du chèque (cf. Annexe 2).	Pdt Section / Resp Commission + Trésorier	-
	<sup>(b)</sup> ou leurs Représentants		
4	Présentation des pièces justificatives		
	>>> A J+10 au plus tard		
4.1	- Si dépenses égales au montant décaissé :		
4.1.1	- Regroupement de toutes les pièces justificatives	Responsable Commission/SGA	CSSL RT
41.2	- Vérification des pièces justificatives par rapport à la somme décaissée	Pdt Section / Resp. Commission	CSSL RT
4.1.3	- Rattachement des pièces justificatives à la demande de déblocage	Pdt Section / Resp. Commission	CSSL RT
4.1.4	- Visa des pièces justificatives	Pdt Section / Resp. Commission	CSSL RT
4.1.5	- Enregistrement dans le tableau récapitulatif des opérations (RT uniquement) (cf. Annexe 3)		CSSL RT
4.1.6	- Transmission des pièces justificatives au Comptable pour comptabilisation <sup>(c)</sup>	Pdt Section / Resp. Commission	CSSL RT
	<sup>(c)</sup> envoi par mail des <b>C</b> opies numérisées des pièces justificatives pour les RT		
4.7	- Si fonds non utilisés intégralement :	Pdt Section / Resp.	CSSL RT
4.7.1	✔ Remise du montant à reverser au Trésorier (cf. 5- Reversement des fonds non utilisés)	Commission	
4.8	- Si complément à décaisser :	Pdt Section / Resp.	CSSL RT
4.8.1	✓ Demande de décaissement du complément (cf. 1- Demande de décaissement)	Commission	

Référence	nce Description		Responsable	
Reference	Description	Siège	RT	
5	Reversement des fonds non utilisés			
5.1	- Réception des fonds à reverser	Trésorier Adjoint	CSSL RT	
5.2	- Vérification des fonds reçus	Trésorier Adjoint	CSSL RT	
5.3	- Versement à la « Petite caisse » (cf. procédures « Petite Caisse »)	Trésorier Adjoint	CSSL RT	
6	<u>Comptabilisation</u>			
6.1	<ul> <li>Réception de la demande de déblocage avec les pièces justificatives</li> </ul>	Comptable	Comptable	
6.2	<ul> <li>Vérification d'usage des pièces (authenticité des pièces, conformité des pièces justificatives avec la demande de décaissement, vérification des visas/ accord de décaissement, exhaustivité des pièces justificatives présentées, vérification erreur,)</li> </ul>	Comptable	Comptable	
6.3	- Vérification OK			
6.3.1	<ul> <li>Enregistrement de l'opération</li> </ul>	Comptable	Comptable	
6.4	- Vérification non OK			
6.4.1	Retour des pièces au Demandeur pour régularisation Comptable Com		Comptable	
7	Traitement des chèques annulés			
7.1	- Retour du chèque à annuler au Trésorier à J+5 de la réception au plus tard, avec le motif d'annulation	Pdt Section / Resp. Commission		
7.2	<ul> <li>Annulation du chèque par inscription « ANNULE » en gros sur le chèque, avec un stylo à bille bleu ou marqueur permanent.</li> </ul>	Trésorier		
7.3	- Etablissement d'une photocopie du chèque annulé	Trésorier		
7.4	<ul> <li>Transmission de la photocopie du chèque annulé au Comptable pour comptabilisation</li> </ul>	Trésorier	1	
8	Traitement des chèques égarés			
8.1	<ul> <li>Information du Trésorier du chèque égaré : numéro du chèque, date, montant, bénéficiaire</li> </ul>	Pdt de section/ Resp. Commission		
8.2	- Demande d'opposition du chèque	Trésorier		
8.3	- Etablissement d'un nouveau chèque (cf. 3.2.2.1)	Trésorier		
8.4	<ul> <li>Transmission de la photocopie du nouveau chèque au Comptable pour comptabilisation</li> </ul>	Trésorier		
Référence	Description		nsable	
	'	Siège	RT	

9	Contrôle périodique des opérations		
	>>> Trimestriel		
9.1	<ul> <li>Rapprochement du Journal des opérations avec les demandes de décaissements et toutes les pièces justificatives</li> </ul>	Commissaires aux comptes	
9.2	- Etablissement d'un Rapport de contrôle	Commissaires aux comptes	
9.3	<ul> <li>Communication du Rapport de contrôle au Président du CE, à titre d'information</li> </ul>	Commissaires aux comptes	
9.4	- Vérification OK		
9.4.1	<ul><li>Classement des dossiers</li></ul>	Comptable	
9.5	- Vérification non OK		
9.5.1	<ul> <li>Communication des anomalies constatées au Comptable</li> </ul>	Commissaires aux comptes	
9.5.2	<ul> <li>Régularisation des anomalies</li> </ul>	Comptable	CSSL RT
9.5.3	✔ Vérification de la régularisation des anomalies	Commissaire aux comptes	

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Formulaire « Demande de décaissement »

Annexe 2 : Formulaire « Rosia »

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des opérations

### Annexe 1 : Formulaire « Demande de décaissement »

### **COMITE D'ENTREPRISE**

### **TAKELAKA 1**

(ENTITÉ)

FANGATAHANA VATSY (TRESORIER)



REF°: .	 / PETANQUE

**DATIN'NY FANGATAHANA**:

ANTONY (+ FOTOANA HILANA AZY):

VOLA (Chiffres et Lettres) / VATSY ILAINA:

ARA-TETI-BOLA: (1) □ ENY, □ TSIA

FOMBA FANDOAVAM-BOLA: (1) 

SELELA-VOLA na 
SEKY Nº

Ny Mpangataka (Sonia – Anarana - Matricule)	Responsable Sports et Loisirs	Avis CSSL auprès du CE	Avis Bureau CE

#### **COMITE D'ENTREPRISE**

**TAKELAKA** 

(ENTITÉ)

FANGATAHANA VATSY (COMPTABLE)



REF°: ...../ PETANQUE

**DATIN'NY FANGATAHANA**:

ANTONY (+ FOTOANA HILANA AZY) :

 $\underline{VOLA\ (Chiffres\ et\ Lettres)\ /\ VATSY\ ILAINA}:$ 

ARA-TETI-BOLA: (1) □ ENY, □ TSIA

FOMBA FANDOAVAM-BOLA: (1) 

SLELA-VOLA na 
SSEKY №

Ny Mpangataka	Responsable	Avis CSSL auprès du CE	Avis Bureau CE	
(Sonia – Anarana - Matricule)	Sports et Loisirs			

### Annexe 2: Formulaire « Rosia »

## **COMITE D'ENTREPRISE TAKELAKA 2** (ENTITÉ) **ROSIA VATSY BANKY FOIBEN'I MADAGASIKARA** REF°: ...../ PETANQUE DATIN'NY FANGATAHANA: 26/09/2023 ANTONY (+ FOTOANA HILANA AZY): FACTURE TSENA EXPRESS N° 004/2309/2023 (GOODIES-JR 23 09 2023) VOLA (Chiffres et Lettres) / VATSY ILAINA: 1 600 000ar (un million six cent mille ariary) ARA-TETI-BOLA: (1) □ ENY, □ TSIA FOMBA FANDOAVAM-BOLA: (1) SEKY Nº **₹LELA-VOLA** na Trésorier CE Ny nandray ny vola (Sonia - Anarana - Matricule) <u>Voaray ny</u>:.... **COMITE D'ENTREPRISE TAKELAKA 3** (ENTITÉ) **VATSY NOMENA BANKY FOIBEN'I MADAGASIKARA** REF°: ...../ PETANQUE **DATIN'NY FANGATAHANA**: ANTONY (+ FOTOANA HILANA AZY): VOLA (Chiffres et Lettres) / VATSY ILAINA: ARA-TETI-BOLA: (1) □ ENY, □ TSIA

Ny nanome ny vola	Ny nandray ny vola
(Sonia – Anarana - Matricule)	(Sonia – Anarana - Matricule)

na

**SEKY Nº** 

**₹LELA-VOLA** 

FOMBA FANDOAVAM-BOLA: (1)

Voaray ny:

# Annexe 3 : Tableau récapitulatif des opérations

Référence	Entité	Date de l'opération	Libellé de l'opération	Bénéficiaire	Montant

Le Trésorier

Le Responsable CSSL